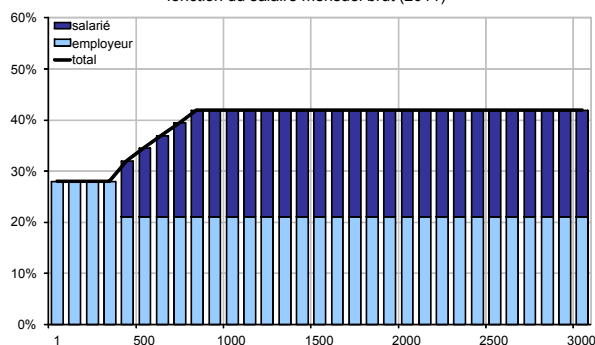


Comparaison des charges sur les salaires entre la France et l'Allemagne

Synthèse

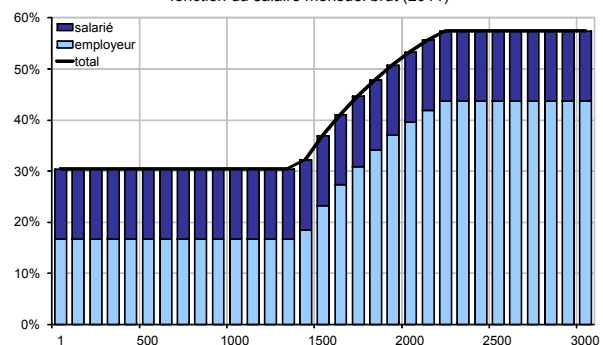
1. **Pour des niveaux moyens de rémunération (entre 1700€ et 3000€), les taux de cotisations sociales à la charge des employeurs et des salariés hors CSG sont plus élevés en France qu'en Allemagne, jusqu'à 15 points.** La part patronale est plus importante en France (2/3 des cotisations) qu'en Allemagne (1/2).
2. **Toutefois cette hiérarchie n'est pas vérifiée pour les bas salaires (entre 400€ et 1600€) pour lesquels les allègements généraux de charges conduisent à des taux de cotisation plus faibles en France qu'en Allemagne, jusqu'à 10 points ;** cet avantage pour la France concerne 20 % des salariés à temps complet. Pour les salariés à temps très partiel (moins de 400 € par mois), la comparaison reste à l'avantage de l'Allemagne (+2 points) du fait de l'exonération totale de cotisations salariales sur les *mini jobs*.
3. **Au total, le « coin social », recouvrant les cotisations patronales et salariales (hors CSG), apparaît en moyenne plus élevé en France qu'en Allemagne ;** l'écart est de 2,4 points de PIB. Un niveau de dépenses de protection sociale plus faible en Allemagne et un mode de financement différent, davantage orienté vers l'impôt en Allemagne, peuvent contribuer à expliquer cette situation.
4. **En revanche, le coin fiscal-social (incluant, outre les cotisations sociales, la CSG et l'impôt sur le revenu notamment) apparaît comparable en Allemagne et en France sur une partie importante de la distribution des salariés,** du moins dans le cas particulier des salariés célibataires travaillant à temps plein étudié en détail dans cette note. Cette analyse n'inclut pas la TVA qui, d'une certaine manière, peut également être considérée comme partie prenante du coin séparant le coût du travail du pouvoir d'achat des salaires.

Graphique 1 - Taux de cotisations sociales pour l'Allemagne en fonction du salaire mensuel brut (2011)

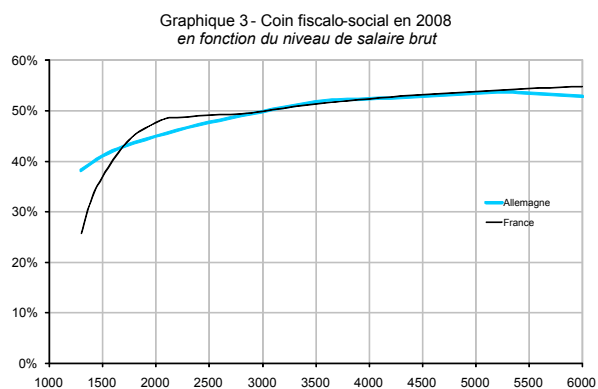


Source : législations nationales, calculs DGTrésor

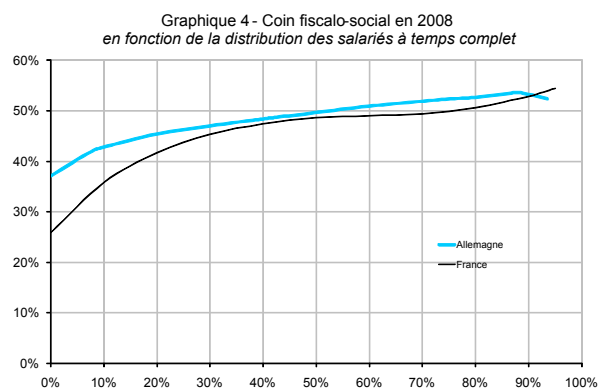
Graphique 2 - Taux de cotisations sociales pour la France en fonction du salaire mensuel brut (2011)



Source : législations nationales, calculs DGTrésor



Sources : OCDE, Destatis, Insee, calculs DGTrésor



Sources : OCDE, Destatis, Insee, calculs DGTrésor

Note : les graphiques 1 et 2 concernent des salariés non-cadres ; les graphiques 3 et 4 correspondent à des salariés célibataires non-cadres et sans enfant travaillant à plein temps. Dans les deux cas, il s'agit d'une moyenne selon la taille de l'entreprise.

Fiche détaillée

La structure des cotisations sociales sur les revenus du travail (salarié) diffère très fortement entre la France et l'Allemagne. Ces différences portent à la fois sur le niveau des cotisations et sur la répartition entre employeurs et salariés. Elles reflètent des niveaux de protection sociale ainsi que des choix dans le mode de financement bien distincts. Toutefois, la hiérarchie du poids des cotisations sociales en France et en Allemagne n'est pas univoque ; elle est plus favorable à la France au niveau des bas salaires, et s'inverse en s'élevant dans la distribution des salaires.

Les taux « théoriques » de cotisations sociales signalent des charges plus élevées en France sur les revenus du travail

Le cas le plus simple (dit ici « théorique ») correspond à un salarié à temps plein non-cadre rémunéré en-dessous d'un plafond de Sécurité Sociale mais ne bénéficiant pas d'allègements ; un tel salarié touche en 2011 un salaire mensuel brut compris entre 2184 € et 2946 € en France¹, et entre 800 € et 3708 €² en Allemagne. Les cotisations sociales sont alors de 15,6 points plus élevées en France qu'en Allemagne, avec des taux globaux de 57,5 % et 41,9 % respectivement (cf. tableau 1).

Tableau 1 – Taux de cotisations sociales en France et en Allemagne en 2011*

en % du salaire brut	Allemagne			France		
	salarié	employeur	ensemble	salarié	employeur	ensemble
Maladie	9,43%	8,28%	17,70%	0,75%	13,10%	13,85%
Retraite	9,95%	9,95%	19,90%	6,75%	9,90%	16,65%
Famille	-	-	-	-	5,40%	5,40%
Accident du travail / Maladies professionnelles	-	1,30%	1,30%	-	2,40%	2,40%
Chômage	1,50%	1,50%	3,00%	2,40%	4,40%	6,80%
Retraite complémentaire	-	-	-	3,80%	5,70%	9,50%
Apprentissage, formation, logement et construction	-	-	-	-	2,85%	2,85%
Total	20,88%	21,03%	41,90%	13,70%	43,75%	57,45%
Pour information : CSG/CRDS	-	-	-	7,76%	-	7,76%

* salarié à temps plein non-cadre dont la rémunération est inférieure à un plafond de sécurité sociale et ne bénéficiant pas d'allègements

NB : moyenne selon la taille de l'entreprise.

Source : législations nationales

La CSG et la CRDS n'ont pas été prises en compte : elles représentent en France 7,76 %³ du salaire brut, à la charge du salarié, et n'ont pas d'équivalent en Allemagne. Toutefois, ces contributions ne

¹ La borne inférieure de 2184 € correspond à 1,6 fois le SMIC mensuel pour un salarié à temps plein, soit le seuil des allègements généraux ; la borne supérieure de 2946 € est égale à un plafond de Sécurité Sociale.

² La borne inférieure de 800 € correspond au seuil limite pour bénéficier des exonérations de cotisations relatives aux *Midi-jobs* ; au-delà, les taux de cotisations sociales sont constants jusqu'à un plafond de Sécurité Sociale, soit 3708€.

sont habituellement pas considérées comme des cotisations sociales dans les comparaisons internationales, mais comme des impôts prélevés à la source ; cette convention est adoptée dans ce qui suit.

Les taux de cotisations sociales reflètent en partie des choix de protection sociale différents...

L'écart sur les taux de cotisations sociales observés entre la France et l'Allemagne reflète des choix différents de couverture de la protection sociale (cf. annexe 1). Le tableau 2 décompose les dépenses de protection sociale par poste pour la France et l'Allemagne en 2008⁴ (dernière année disponible). À l'exception des prestations familiales, les prestations sociales sont en effet plus généreuses en France qu'en Allemagne ; sur l'ensemble des prestations sociales, l'écart est de 2,9 points de PIB. Néanmoins, la différence de générosité des systèmes de protection sociale ne suffit pas à expliquer l'écart entre les taux de cotisations sociales pesant sur le coût du travail ; la structure du financement de la protection sociale dans chacun des deux pays y contribue de façon importante.

Tableau 2 – Taux de cotisations* et dépenses de prestations sociales en France et en Allemagne en 2008

	Allemagne			France		
	Cotisations en % du salaire brut	Prestations en % du PIB en % de la masse sal.		Cotisations en % du salaire brut	Prestations en % du PIB en % de la masse sal.	
Maladie/Accidents du travail	18,15%	10,2%	22,8%	16,25%	10,5%	24,7%
Retraite (y.c. complémentaire)	19,9%	11,5%	25,7%	26,15%	13,4%	31,7%
Famille	0%	2,8%	6,3%	5,4%	2,5%	5,8%
Chômage	3,3%	1,4%	3,2%	6,55%	1,7%	4,0%
Autres	0%	10,9%	24,5%	2,85%	11,7%	27,7%
Total	41,35%	36,9%	82,6%	57,2%	39,8%	93,9%

Écart France-Allemagne	15,9%	2,9%	11,4%
-------------------------------	--------------	-------------	--------------

* salarié à temps plein non-cadre dont la rémunération est inférieure à un plafond de sécurité sociale et ne bénéficiant pas d'allègements ; moyenne selon la taille de l'entreprise.

Note : les prestations sont rapportées dans ce tableau à la masse salariale brute totale, pour être comparées aux taux de cotisations exprimés en % du salaire brut ; pour cette raison, le ratio de la masse salariale sur le PIB est de l'ordre de 50 %, et non de 65 % comme lorsque l'on considère le partage de la VA.

Source : Eurostat et législations nationales

...mais surtout des modes de financement distincts

Le poids des cotisations sociales dans le financement des prestations sociales est très proche en France et en Allemagne, avec un écart de 1 point seulement (cf. tableaux 3(a) et 3(b)). Cependant,

³ Le taux nominal de la CSG est de 7,5 %, et celui de la CRDS est de 0,5 % ; la base taxable est égale à 97 % du salaire brut, soit un taux effectif égal à $8\% \times 97\% = 7,76\%$ du salaire brut.

⁴ Par souci de cohérence, les taux de cotisations sociales affichés dans le tableau 2 sont ceux de 2008 ; entre 2008 et 2011, les cotisations sociales ont augmenté de 0,55 point en Allemagne et de 0,25 point en France.

ceci intègre des cotisations imputées et des cotisations sur d'autres revenus que les salaires. Pour juger du poids des cotisations sociales sur les salaires (correspondant au taux de cotisation affichés dans le tableau 1) il faut limiter l'analyse aux cotisations sociales effectives à la charge des entreprises (pour la part 'employeur') et aux cotisations sociales à la charge des salariés (pour la part 'salarié'), agrégées en tant que « cotisations sociales effectives sur les salaires » dans ce tableau 3. Les **parts des prestations sociales financées par les cotisations sur les revenus salariés diffèrent alors sensiblement entre les deux pays**, les cotisations étant supérieures de 6 points en France, ce qui représente 2,4 points de PIB ou encore 7,5 points de masse salariale brute.

Tableau 3(a) – Financement de la protection sociale en France et en Allemagne en 2008

	Allemagne (1)	France (2)	Écart (2)-(1)
<i>en % des recettes affectées à la protection sociale</i>			
Cotisations sociales	63%	65%	1%
dont cotisations sociales effectives sur les salaires (a)+(b)	47%	53%	6%
- à la charge des entreprises	35%	44%	9%
<i>dont cotisations sociales effectives (a)</i>	24%	36%	12%
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	10%	8%	-3%
- à la charge des ménages	28%	21%	-7%
<i>dont cotisations sociales à la charge des salariés (b)</i>	22%	17%	-6%
<i>dont cotisations sociales à la charge des indépendants</i>	1%	4%	3%
<i>dont cotisations sociales à la charge des inactifs</i>	5%	0%	-4%
Contributions publiques	35%	32%	-3%
Autres recettes	2%	3%	1%

Source : Eurostat

Tableau 3(b) – Financement de la protection sociale en France et en Allemagne en 2008

	Allemagne (1)	France (2)	Écart (2)-(1)
<i>en % du PIB</i>			
Cotisations sociales	18,7%	20,0%	1,3%
dont cotisations sociales effectives sur les salaires (a)+(b)	13,8%	16,3%	2,4%
- à la charge des entreprises	10,3%	13,5%	3,2%
<i>dont cotisations sociales effectives (a)</i>	7,2%	11,1%	3,9%
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	3,1%	2,4%	-0,7%
- à la charge des ménages	8,3%	6,4%	-1,9%
<i>dont cotisations sociales à la charge des salariés (b)</i>	6,6%	5,1%	-1,5%
<i>dont cotisations sociales à la charge des indépendants</i>	0,4%	1,2%	0,8%
<i>dont cotisations sociales à la charge des inactifs</i>	1,3%	0,1%	-1,2%
Contributions publiques	10,3%	9,9%	-0,4%
Autres recettes	0,6%	1,1%	0,5%

Source : Eurostat

Au total, la France se caractérise par la combinaison d'une protection sociale plus généreuse et d'une structure de financement reposant davantage sur les cotisations sociales (à la charge des employeurs et des salariés) sur les salaires, alors qu'en Allemagne la protection sociale est plus largement financée par la fiscalité (dont la TVA) qui apparaît sous forme de contributions publiques dans les tableaux 3(a) et 3(b). Le poids plus élevé des cotisations sociales sur les salaires en France

(2,4 points de PIB) peut s'expliquer pour 1,4 point par la plus grande générosité globale du système français, et pour 1,0 point par la structure du financement de la protection sociale⁵.

En 2008, les dépenses de protection sociales financées par les cotisations sociales sur les salaires représentaient respectivement 31,0 % et 38,4 % de la masse salariale en Allemagne et en France. Ces taux de cotisations apparents sont moindres que les taux théoriques présentés dans les tableaux 1 et 2, et surtout l'écart entre la France et l'Allemagne est réduit de moitié. Ces écarts entre « taux théoriques » et taux apparents illustrent l'importance des variations de barèmes induites par les plafonnements et les dispositifs d'allègements.

Le partage entre les parts '*employeurs*' et '*salariés*' des cotisations effectives sur les salaires qui assurent le financement de la protection sociale correspond en revanche aux niveaux relatifs des taux observés sur les cas-types du tableau 1 : en Allemagne, ce partage est à peu près équitable, tandis qu'en France la part '*employeurs*' représente 68 % du montant total. Cependant, la pertinence de la distinction entre les cotisations sociales à la charge des employeurs et celles à la charge des salariés doit être en partie relativisée : à moyen terme et en l'absence de rigidités dans les négociations salariales, la répartition des charges sociales entre les deux est en théorie neutre sur le coût du travail ; elle ne l'est pas pour les bas salaires, à court terme au moins, dès lors qu'un salaire minimum empêche l'ajustement comme cela peut être le cas en France.

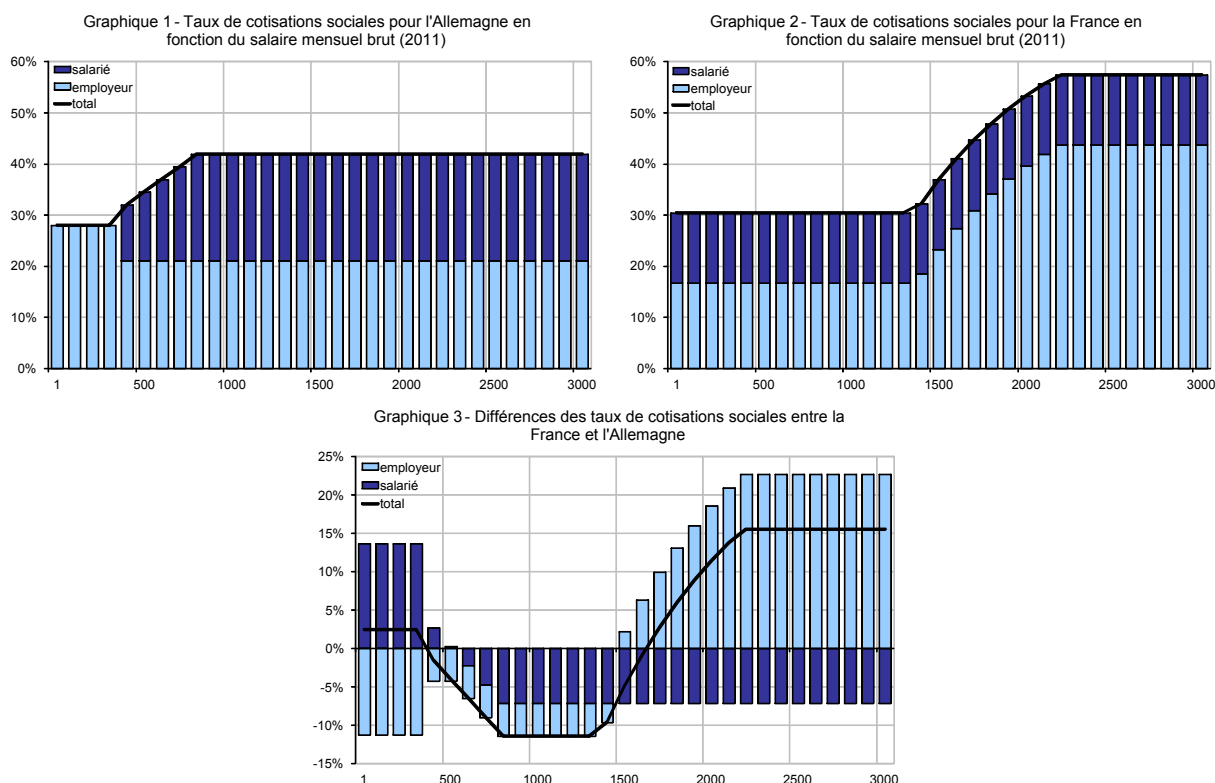
Les barèmes de cotisations sociales varient fortement en fonction du niveau de salaire...

La comparaison des taux de cotisations sociales sur des cas-types aussi généraux que ceux présentés dans le tableau 1 donne une image déformée et insuffisante des cotisations sociales effectivement payées par les entreprises et les salariés, ainsi que leur impact réel sur le coût du travail. Il existe en effet en France comme en Allemagne des allègements de cotisations sociales dégressifs ; ils sont ciblés sur les bas salaires, mais concernent uniquement les cotisations sociales à la charge des employeurs en France (allègements « Fillon ») tandis qu'ils ne bénéficient qu'aux salariés en Allemagne, en contrepartie d'une majoration des cotisations payées par les employeurs (*Mini-jobs/Midi-jobs*). Par ailleurs, indépendamment des dispositifs d'allègements, les cotisations sociales peuvent être plafonnées, induisant également des variations des taux de cotisations en fonction du salaire.

⁵ Cette décomposition est illustrative, et résulte du calcul suivant : si le surcroît de prestations sociales en France (2,9 points de PIB) était financé à due proportion par les cotisations sociales sur les salaires, l'écart entre les recettes de ces cotisations en la France et en Allemagne devrait être égal à $2,9 \% \times 53 \% = 1,4$ points de PIB, où 53 % représente la part des cotisations sociales sur les salaires dans les recettes de protection sociales en France (le résultat est proche en prenant la part en Allemagne, 47 %) ; l'écart entre le poids des cotisations sociales sur les salaires (2,4 points de PIB) et les 1,4 points calculés précédemment est égal à 1 point de PIB, attribué à un effet de structure du financement de la protection sociale, c'est-à-dire une plus grande fiscalisation en Allemagne.

...ce qui relativise la hiérarchie entre la France et l'Allemagne pour le poids des charges sociales

Les graphiques 1 et 2 représentent pour l'année 2011 les taux de cotisations sociales effectifs en Allemagne et en France respectivement, en fonction du salaire brut mensuel. Il est fait comme hypothèse dans le cas de la France qu'il ne s'agit pas de cadres, et que les salaires inférieurs au SMIC mensuel (1365 €) correspondent à des salariés à temps partiel rémunérés au SMIC horaire. Il ressort que la hiérarchie des taux de cotisations sociales - employeurs, salariés ou totaux - n'est pas univoque (cf. graphique 3). Les taux de cotisations sociales à la charge des employeurs sont inférieurs en France pour des rémunérations mensuelles brutes inférieures à 1500 €. Le poids global des charges sociales est également inférieur en France jusqu'à 1700 € bruts par mois environ ; il est très légèrement supérieur pour les salariés travaillant à temps partiel pour une rémunération mensuelle inférieure à 400 € (soit moins de 10 heures par semaine).



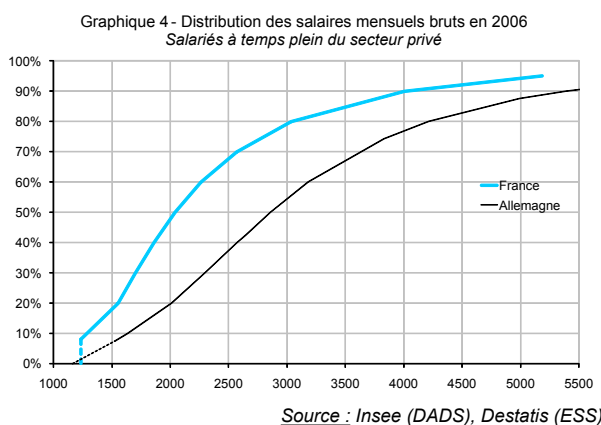
L'évaluation du poids comparé des cotisations sociales ne peut se limiter à la comparaison des taux moyens ou de la forme des barèmes

Le niveau et la distribution des salaires sont sensiblement différents entre la France et l'Allemagne (cf. graphique 4), comme par ailleurs la nature des emplois dans chacune des deux économies, selon les professions et les niveaux de qualification par exemple. La comparaison des cotisations sociales entre ces deux pays pour un même niveau de salaire brut ne suffit dès lors pas à une bonne description.

Une comparaison rigoureuse et interprétable, notamment pour ce qui concerne la compétitivité-coût, nécessiterait de pouvoir mesurer le coût du travail pour des postes équivalents occupés des salariés à la productivité identique, et de calculer le poids des cotisations sociales dans la

rémunération de ces salariés. Toutefois, même en disposant de données micro-économiques pour mener cette analyse, le contrôle de l'hétérogénéité individuelle des salariés serait délicat, et les résultats fragiles.

Sur la base de données macroéconomiques, les travaux de l'OCDE de comparaisons internationales des systèmes fiscal-social constituent un étalon de ce qui peut être réalisé ; ils présentent l'avantage de prolonger l'analyse au-delà des seules cotisations sociales en permettant d'intégrer l'ensemble des charges (fiscales et sociales) sur les revenus du travail ; leur interprétation est toutefois rendue difficile par les choix de présentation qui ont été faits (*cf. encadré*). Un retraitement de ces travaux est alors nécessaire.



Encadré – Les études de l'OCDE sur les charges sur les salaires (*Taxing Wages*)

Les études de l'OCDE complètent le diagnostic sur le coût du travail par le calcul des coïns fiscal-socials...

L'OCDE calcule en comparaison internationale les barèmes fiscal-socials applicables à différents types de ménage. Outre les cotisations sociales à la charge des employeurs et des salariés, l'OCDE mesure également le poids des impôts sur les revenus du travail ainsi que les allocations familiales le cas échéant : l'OCDE privilégie aussi une approche en termes de revenu, qui tient compte de la composition familiale du foyer. Pour une approche en termes de coût du travail, il est préférable de se limiter à la configuration familiale la plus neutre, celle d'un célibataire sans enfant à charge ; les allocations familiales n'interviennent alors pas, ainsi que les règles spécifiques concernant l'impôt sur le revenu (quotients conjugués et familiaux). C'est le choix qui est retenu dans cette note.

Dans le cas de la France, les impôts pris en compte par l'OCDE, et dans les calculs présentés par la suite, sont la CSG, la CRDS et l'IRPP éventuellement corrigé de la PPE ; le RSA n'est en revanche pas considéré. Pour l'Allemagne, cela se limite à l'équivalent de l'IRPP français ainsi qu'à la surtaxe de solidarité (5,5 %, avec exonération au niveau des bas revenus). La TVA n'est en revanche pas comptabilisée.

Les résultats publiés par l'OCDE ne sont toutefois pas directement comparables aux graphiques 1 à 3, même en ne considérant que les barèmes sociaux. En effet, les données de l'OCDE les plus récentes portent sur l'année 2009⁶, alors que ces graphiques représentent les barèmes en vigueur en 2011.

...mais le choix des intervalles de salaire considérés par l'OCDE dilue fortement l'information et restreint la portée des résultats...

L'OCDE a choisi de présenter ces barèmes en fonction de multiples du salaire moyen, avec un plancher très élevé égal à la moitié du salaire moyen. Un tel choix de présentation exclut quasiment la totalité des salariés à temps partiels qui représentent entre 15 % et 20 % des heures travaillées, en France comme en Allemagne ; il minore en présentation l'impact de la progressivité des barèmes concentrée sur les bas salaires, comme celle provenant des allègements « Fillon » en France. Il n'est pas possible non plus de déterminer directement à partir des résultats de l'OCDE quelle part de la population salariée est effectivement concernée par les différents niveaux de cotisations ou de taxes.

La borne supérieure de l'intervalle des salaires considérés par l'OCDE est également très élevée, à 2,5 fois le salaire moyen ; au-delà de ce seuil, il y a moins de 2 % des salariés à temps complet en Allemagne, et probablement aussi peu en France.

...et la comparabilité entre les pays n'est pas immédiate

La comparaison de barèmes et de coïns fiscal-social pour des multiples communs du salaire moyen de chaque pays ne corrige pas des différences dans la forme de la distribution des salaires évoquées précédemment. Par exemple, dans le cas de la France, la moitié du salaire moyen correspond à peu près à un SMIC, soit le plancher de la distribution des salariés à temps complet, tandis qu'elle se situerait au dessus du 1^{er} décile dans le cas de l'Allemagne : ces positions relativement éloignées dans la hiérarchie des salaires suggère que les emplois occupés par les salariés rémunérés à 50 % du salaire moyen doivent être différents dans chaque pays, ainsi que pour n'importe quel multiple du salaire moyen. La comparaison du poids des charges sociales n'a encore pas beaucoup de sens dans ces conditions.

Le retraitement des barèmes sociaux et fiscaux calculés par l'OCDE fait apparaître un diagnostic nuancé sur les prélèvements pesant sur les revenus du travail

Pour corriger les limites des publications de l'OCDE sur le poids comparé des charges sociales en France et en Allemagne, il est possible de mesurer la contribution des cotisations sociales au coût du travail à des positions équivalentes dans la distribution des salaires. De cette façon, les bas salaires peuvent être pris en compte, sans accorder une importance excessive aux évolutions des coïns salariaux dans le haut de la distribution. La description des barèmes de cotisations sociales en fonction de la distribution des salaires permet ainsi de déterminer par exemple pour quelle proportion de salariés, et à quels niveaux dans la distribution des salaires, les cotisations sociales ou l'ensemble des prélèvements pèsent plus lourdement sur la rémunération du travail en France par rapport à l'Allemagne.

⁶ Cf. « *Taxing Wages - 2009* ».

Les données les plus récentes disponibles sur la distribution des salaires remontent à 2008 dans le cas de la France (source DADS), à 2006 dans le cas de l'Allemagne (source ESS, publiée par l'institut national statistique allemand Destatis, cf. *annexe 2*) ; dans les deux cas, l'analyse se concentre sur les salariés à temps complet des secteurs concurrentiels. Les données allemandes sont actualisées en supposant une progression homogène des salaires entre 2006 et 2008⁷. Les barèmes calculés par l'OCDE pour l'année 2008 sont ensuite appliqués aux distributions de salaires françaises et allemandes.

Les graphiques 5, 6 et 7 présentent ces barèmes calculés par l'OCDE, tels qu'ils sont représentés dans leurs publications en fonction de multiples du salaire moyen (graphiques 5(a) à 5(d)), en fonction du niveau de salaire (graphiques 6(a) à 6(d)) et en fonction de la distribution des salaires (graphiques 7(a) à 7(d)). Chacun de ces trois groupes de graphiques est décomposé en quatre panels représentant les taux de cotisations sociales à la charge des salariés (a), les taux de cotisations sociales à la charge des employeurs (b), les coins sociaux (c) et enfin les coins fiscal-socials (d).

Les résultats représentés sur les graphiques 7(a) à 7(d) sont privilégiés pour les raisons évoquées plus haut, les autres représentations sont données pour illustrer les différences de message qu'elles peuvent induire. Les principaux éléments qui ressortent de ces graphiques sont les suivants :

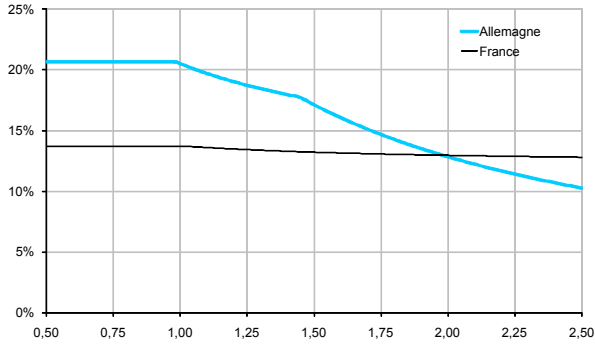
- Les cotisations sociales à la charge des salariés sont sans ambiguïté plus faibles en France qu'en Allemagne ; la dégressivité induite par le plafonnement ne réduit que marginalement l'écart de 7 point observé pour près de 70 % des salariés ;
- Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont en revanche supérieures en France pour la quasi-totalité des salariés à temps plein ; cependant, au niveau du SMIC celles-ci sont plus faibles en France grâce aux allègements généraux, et l'écart de plus de 20 points décrit dans le tableau 1 n'est atteint que pour seulement la moitié des salariés ;
- Considérées ensemble, les cotisations sociales (employeurs et salariés) pèsent moins lourdement sur le coût du travail en France qu'en Allemagne pour le 1^{er} quintile de la distribution des salaires ; il n'y a donc pas de désavantage univoque en France⁸ ;
- Enfin, les coins fiscal-socials sont proches entre les deux pays ; en comparant par décile de salaires, et à l'exception du dernier décile de la distribution des salaires⁹, le coin fiscal-social est inférieur en France, d'un peu moins de 20 points en moyenne pour 20 % des salariés, puis de 5 points en moyenne jusqu'au dernier décile (cf. *graphique 8(a)*).

⁷ Selon la progression de l'indice du coût du travail publiée par Eurostat, soit une croissance de +3,6 % en 2 ans.

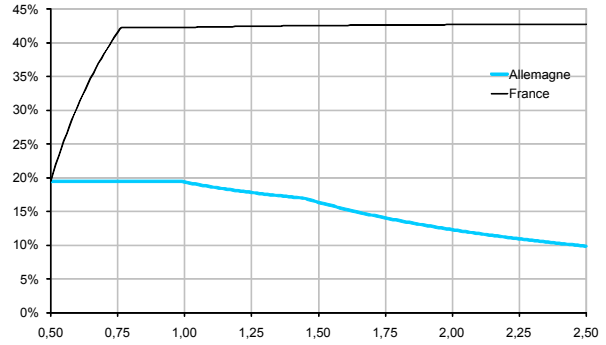
⁸ Une répartition plus homogène des allègements à enveloppe inchangée ne serait pas souhaitable car elle serait fortement préjudiciable à l'emploi.

⁹ Il ne faut pas sur-interpréter l'inversion des coins fiscal-socials sur le dernier décile : en effet, à ces niveaux de salaire en France, une part importante de la rémunération est versée sous forme de primes, et donc soumise au forfait social plus avantageux que le régime de cotisations sociales de droit commun ; par ailleurs, les contribuables dans cette tranche de revenu ont en général un taux moyen d'imposition sur le revenu inférieur au taux théorique par l'utilisation de niches fiscales. Il n'existe pas en Allemagne de telle dérogation au droit commun pour les hauts revenus à notre connaissance.

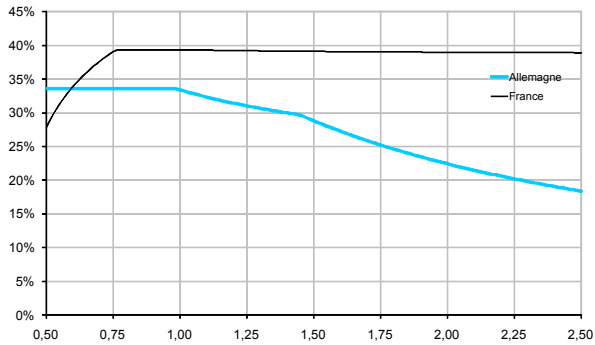
Graphique 5(a) - Taux de cotisations sociales salariés en 2008
en fonction de multiples du salaire moyen



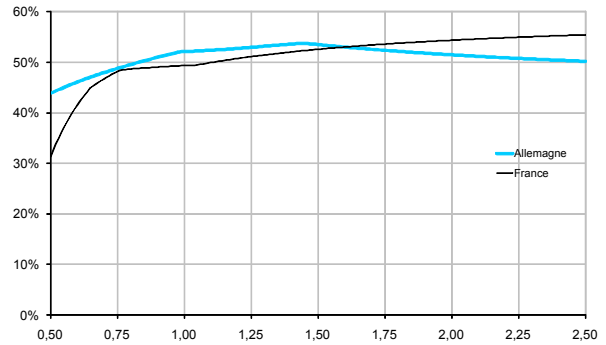
Graphique 5(b) - Taux de cotisations sociales employeurs en 2008
en fonction de multiples du salaire moyen



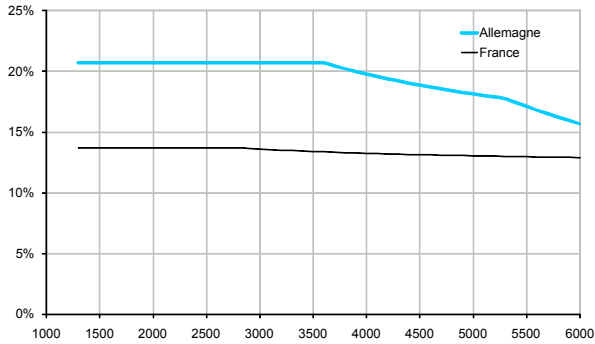
Graphique 5(c) - Coin social en 2008
en fonction de multiples du salaire moyen



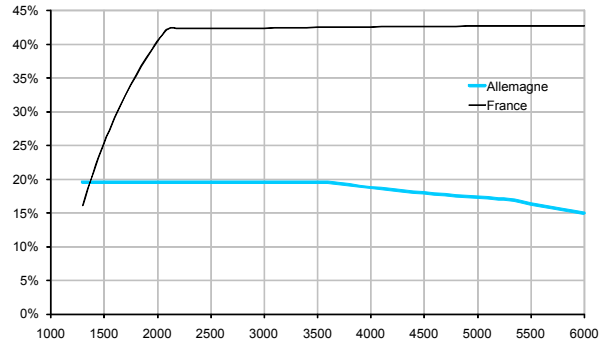
Graphique 5(d) - Coin fiscal-social en 2008
en fonction de multiples du salaire moyen



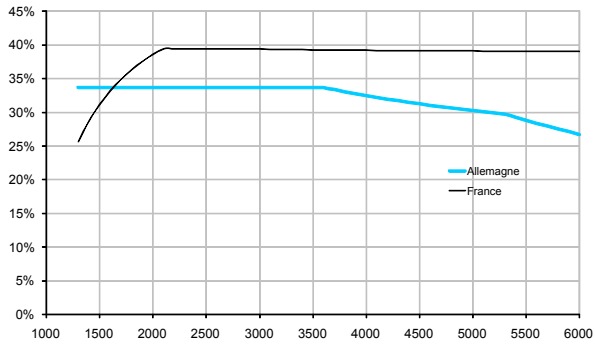
Graphique 6(a) - Taux de cotisations sociales salariés en 2008
en fonction du niveau de salaire brut



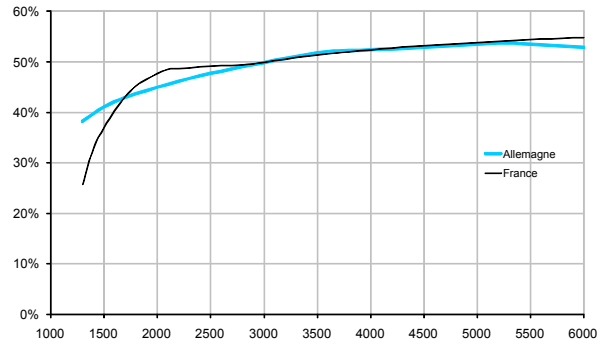
Graphique 6(b) - Taux de cotisations sociales employeurs en 2008
en fonction du niveau de salaire brut



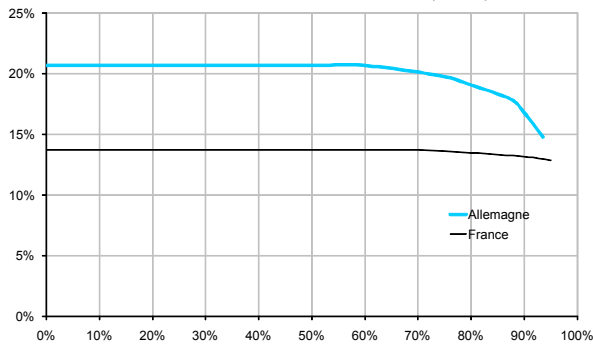
Graphique 6(c) - Coin social en 2008
en fonction du niveau de salaire brut



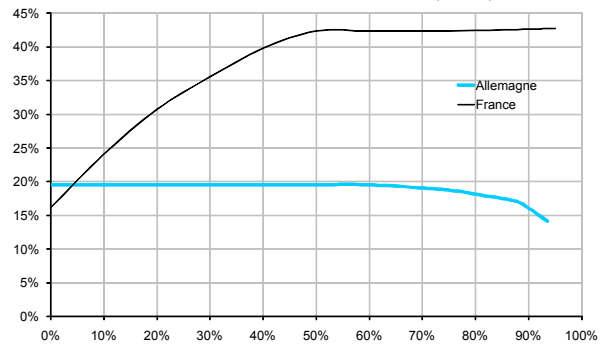
Graphique 3 - Coin fiscal-social en 2008
en fonction du niveau de salaire brut



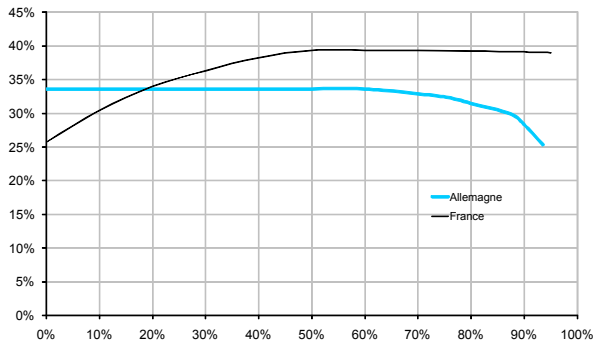
Graphique 7(a) - Taux de cotisations sociales salariés en 2008
en fonction de la distribution des salariés à temps complet



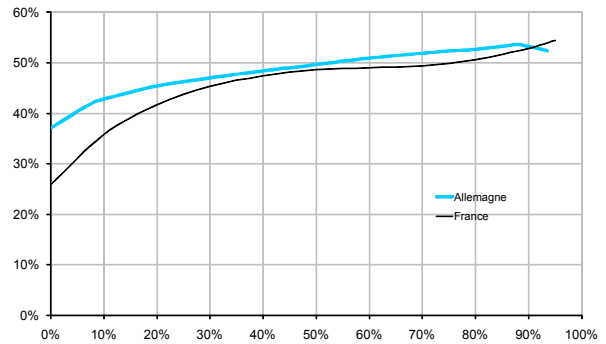
Graphique 7(b) - Taux de cotisations sociales employeurs en 2008
en fonction de la distribution des salariés à temps complet



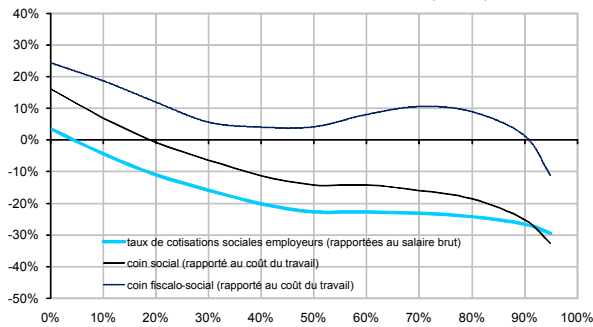
Graphique 7(c) - Coin social en 2008
en fonction de la distribution des salariés à temps complet



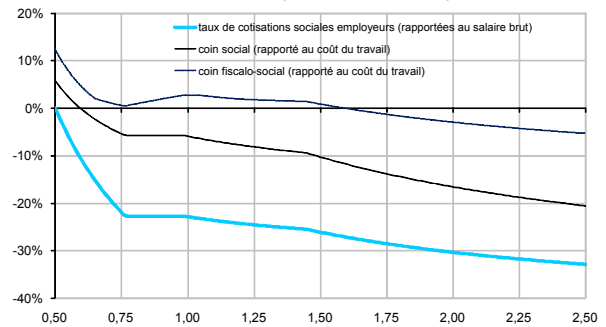
Graphique 4 - Coin fiscal-social en 2008
en fonction de la distribution des salariés à temps complet



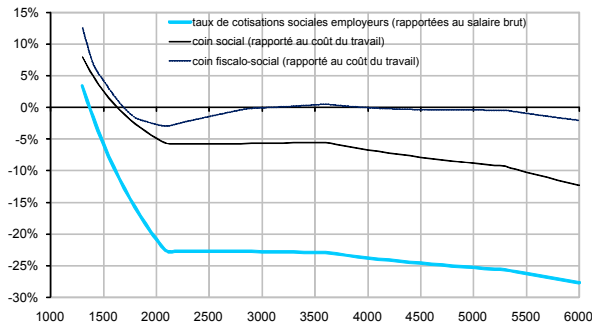
Graphique 8(a) - Écart entre l'Allemagne et la France pour
différentes mesures des charges sur la rémunération du travail
en fonction de la distribution des salariés à temps complet



Graphique 8(b) - Écart entre l'Allemagne et la France pour
différentes mesures des charges sur la rémunération du travail
en fonction de multiples du salaire brut moyen



Graphique 8(c) - Écart entre l'Allemagne et la France pour
différentes mesures des charges sur la rémunération du travail
en fonction du salaire mensuel brut



Annexe 1 – Comparaison détaillée des cotisations sociales entre la France et l’Allemagne par poste.

Le détail des cotisations sociales par poste (*cf. tableau 1* dans le corps du texte) montre que les taux de cotisations sociales pour les risques maladie et vieillesse (hors régime complémentaire) sont sensiblement inférieurs en France par rapport à l’Allemagne, de l’ordre de 3,5 points chacun.

Des régimes de retraites complémentaires existent également en Allemagne, mais ils sont facultatifs et donc ne sont pas comptabilisés comme des cotisations sociales. En considérant également les cotisations obligatoires au titre de la retraite complémentaire en France, le taux de cotisations sociales pour la retraite est alors largement supérieur à celui de l’Allemagne, de 6 points ; il correspond toutefois à des prestations sensiblement plus généreuses.

Les taux de cotisations pour l’assurance maladie sont supérieurs en Allemagne de 3,8 points ; cet écart est réduit à 2,7 points si l’on intègre les cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le niveau des prestations fournies est en revanche légèrement supérieur en France, où une part des dépenses de l’assurance maladie (plus importante que pour les autres risques) est fiscalisée et financée par une partie de la CSG (portant notamment sur les revenus du travail).

L’écart global de 15 points entre les taux de cotisations en France et en Allemagne ne provient donc que partiellement des deux risques principaux, maladie et vieillesse. Les cotisations d’assurance-chômage et pour les accidents du travail sont deux fois plus faibles en Allemagne qu’en France, la branche « famille » de la Sécurité Sociale allemande est intégralement financée par l’impôt et il n’y a pas de cotisations annexes au titre de l’apprentissage, de la formation, de l’effort de construction ou du logement.

Dans le cas de l’assurance-chômage, les taux de cotisations allemands plus faibles correspondent à une indemnisation beaucoup plus stricte ; pour un taux de remplacement sensiblement égal, les droits sont comptabilisés sur une période plus courte de 4 mois (24 mois au lieu de 28 mois), avec une durée d’indemnisation inférieure de moitié à la période au cours de laquelle les droits ont été accumulés (le ratio est de un en France), et il est nécessaire d’avoir validé au moins 12 mois de travail pour ouvrir des droits à l’indemnisation (contre 4 mois en France). Toutefois, l’écart entre les dépenses de protection sociale au titre du chômage (*cf. tableau 2*) en France et en Allemagne est plus faible que ne le suggèrent ces règles, dans la mesure où elles incluent certaines politiques actives de l’emploi (accompagnement, formation) qui peuvent être financées directement par des transferts de l’État au service public de l’emploi.

Dans le cas des prestations familiales, le mode de financement est indépendant de la générosité du système : l’Allemagne consacre en effet une part plus importante de son PIB aux allocations familiales.

Annexe 2 – Les distributions de salaire utilisées pour redresser les coins fisalo-sociaux de l’OCDE

Allemagne

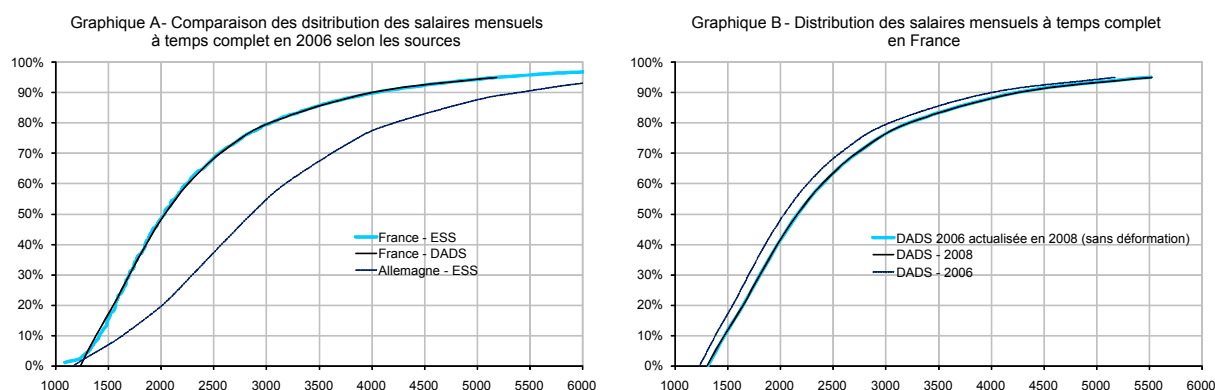
Les seules données disponibles sur la distribution des salaires en Allemagne sont issues de l’Enquête sur la Structure des Salaires (ESS) de 2006. Il s’agit d’une enquête quadriennale harmonisée au niveau européen et réalisée entre deux Enquêtes sur le Coût de la Main-d’Œuvre (ECMO). Elle couvre un échantillon très large d’entreprises de 10 salariés et plus, employant plus de 3 millions de salariés.

Cette enquête ne peut être utilisée directement pour estimer le coût du travail, car elle ne contient aucune information sur les cotisations sociales à la charge de l’employeur ou les autres charges associées à la main d’œuvre, contrairement à l’enquête ECMO. Par ailleurs, elle présente les mêmes problèmes que cette enquête pour déterminer le temps de travail ; il est alors préférable de n’utiliser que les données relatives aux rémunérations annuelles et mensuelles.

France

Pour la France, il a été choisi d’utiliser les distributions de salaire calculées à partir des DADS, en se restreignant aux salariés à temps complet comme pour l’Allemagne pour éviter les problèmes associés à la mesure du temps de travail, qui est cruciale dans le cas de la France du fait du barème des allègements généraux de cotisations dépendant du salaire horaire. Contrairement à l’enquête ESS, la couverture est exhaustive, puisqu’il s’agit de données administratives ; la qualité des données est *a priori* meilleure. En revanche, le champ est plus large que celui de l’enquête ESS utilisée pour l’Allemagne : il s’agit dans les deux cas des seuls secteurs concurrentiels, mais avec toutes les établissements et pas uniquement ceux de 10 salariés et plus pour l’Allemagne.

Le graphique A montre néanmoins qu’il n’y a pas de différences substantielles sur les distributions de salaires mesurées par les DADS et l’enquête ESS pour la France en 2006¹⁰ : les écarts sont minimes par rapport à l’écart entre la France (toutes sources confondues) et l’Allemagne, et ne sont pas susceptibles de remettre en cause les résultats présentés dans cette fiche.



¹⁰ L’enquête ESS pour la France est également limitée aux entreprises de 10 salariés et plus.

Le choix de prendre comme année de base 2008, ainsi que les données issues des DADS pour la France a été réalisé pour ne pas avoir à actualiser la distribution des salaires, rendue difficile par l'existence du SMIC et ses effets de diffusion ; cette opération aurait été nécessaire en choisissant une année de base plus récente, ou encore en utilisant l'enquête ESS. Cependant, le graphique B montre que la distribution des salaires en France entre 2006 et 2008 telle qu'elle est mesurée par les DADS pour les salariés à temps complet n'a subi quasiment aucune déformation.

Enfin, il aurait été beaucoup moins pertinent de conserver l'enquête ESS pour la France et l'Allemagne et de ne comparer que les barèmes de 2006 ; ceux-ci ne sont d'ailleurs pas publiés par l'OCDE sous une forme exploitable, contrairement à ceux de l'année 2008.

Dans le cas de l'Allemagne, l'absence de salaire minimum ainsi que la forme de la distribution des salaires, beaucoup moins concentrée et asymétrique qu'en France, rend plus légitime une actualisation reposant sur une croissance homogène des salaires égale à l'évolution agrégée observée (+3,6 %). Le graphique C montre que cette actualisation n'est pas vraiment cruciale, au regard de l'écart qui existe en 2006 entre la France et l'Allemagne.

